



Cessation autoentreprise avec stock

Par **Tambah**, le **28/04/2020** à **10:57**

Bonjour,

Je souhaiterais arrêter mon activité de vente en ligne car je n'arrive pas à écouler ma marchandise (chaussures de ma propre marque). Que va devenir le stock ? Je n'ai vendu qu'une centaine de paires de chaussures sur 2000, je n'arrive pas à trouver d'acheteurs ni pro ni particulier. Je ne suis pas assujettie à la TVA. Puis-je garder le stock et l'écouler (ça prendra des dizaines d'années!) en tant que particulier (vide dressing, grenier) ? Déclarer ces ventes juste dans la déclaration de revenus ? Si non, quoi faire ? Le détruire ?

Merci.

Par **morobar**, le **28/04/2020** à **18:43**

Bonjour,

Vous demandez à votre expert comptable d'établir une mise au rebut, et vous faites ce que vous voulez du stock.

Sur une grosse valeur, il faudrait produire un certificat de destruction devant huissier mais sur quelques savates...

Par **Tambah**, le **29/04/2020** à **11:52**

Bonjour

Merci pour votre réponse. Par contre je n'ai pas de comptable et je ne crois pas qu'on demande de document comptable pour une cessation d'auto-entreprise (juste déclaration de cessation et dernier CA) mais je saurai donc quoi faire si on me le demande. Bonne journée